ECOLE SAINTE MARIE DES BATIGNOLLES : SON REGLEMENT

L'école est un lieu où l'on travaille.
Dès 8 :30, chacun y adopte une attitude d'élève.
Le règlement intérieur pose le cadre commun, clair et cohérent par rapport au projet de l'école, afin que les élèves apprennent dans de bonnes conditions.

Le respecter, c'est se respecter et respecter les autres, petits et grands.

ENTRÉES ET SORTIES

Lundi, mardi, 8 h30 - 11h45
jeudi et vendredi 13h15 - 16h15 pour le cycle 2 ; 16 h 25 pour le cycle3.

Etudes surveillées 16h45-17h45

Ouverture des portes : à 8h15 et 13h10

A 16h15 (sortie des classes) **/ 17h45** (sortie de l'étude), les personnes autorisées (autorisation écrite des parents) récupèrent les enfants.

Carte de sortie : l'autorisation de laisser sortir l'enfant seul est à compléter directement dans l'agenda-écolien (2ème de couverture)

Les retards : Être ponctuel montre le respect que l'on porte à soi et aux autres.

Après 8h30, les enfants retardataires attendent jusqu'à 8h45 l'ouverture des portes et prennent un billet au secrétariat. Les parents seront reçus par le chef d'établissement après 3 retards sur une période.

Après 16h30, les enfants sont pris en charge par l'étude (facturée).

Les absences : Toute absence est signalée au secrétariat entre 8h00 et 9h00 au 01 46 27 33 49 ou par mail à : sainte-marie@es-be.fr

L'école étant obligatoire, les absences ne peuvent être justifiées que par **un cas de force majeure**. Un billet d'absence est à remplir dans l'agenda-écolien afin d'être glissé dans le registre d'appel.
Les RV médicaux sont à prendre **hors temps scolaire** (sauf **réelle** urgence)**.**
Les absences fréquentes sont signalées aux autorités académiques.

Le calendrier scolaire est connu longtemps à l'avance. Par respect pour les enseignants et les autres élèves, la présence de chacun est attendu jusqu'à la fin de la période : pas de départ anticipé ou de retour décalé.

VIE à L'ECOLE :

Le travail et son suivi

L'**investissement régulier** dans son métier d'élève tout comme le suivi à la maison (vérification que les leçons sont apprises, que le travail est effectué au mieux de chacun, signature des cahiers et des carnets) favorise l'efficacité du travail et les progrès.

Le **sens de l'effort** et le goût du travail bien fait se construit ; chacun doit être partie prenante de cette éducation.

Des **aménagements** sont envisageables, si besoin, et proposés par l'enseignant.

Les parents s'assurent très régulièrement du **contenu de la trousse ; toutes les fournitures sont à marquer** au nom de l'enfant. **Chaque week-end**, le contenu de la trousse est à vérifier et à compléter.

Matériel et objets divers

- **Pas d'objets électroniques ou connectés** (montre), de bijoux, d'argent, d'objets à collectionner et à échanger. Les adultes de l'école se réservent le droit de confisquer tout objet non autorisé ou utilisé en dehors de ce cadre.
- Une boîte de jeux est à disposition des enfants dans la cour ; **rien n'est à apporter de la maison.**
- Bonbons, chewing-gums n'ont pas leur place à l'école. Les goûters sont pour les enfants restant à l'étude.
- **Le téléphone portable est interdit à l'école**. Tout appareil confisqué sera rendu aux parents par le chef d'établissement.
- Pas de cartables à roulettes.
- Les trottinettes sont rangées **soigneusement** dans le hall de l'école.
- Les affaires oubliées à la maison ne sont pas apportées en cours de journée.
- Les livres scolaires, prêtés par l'école, sont **à couvrir** avec du film plastique non autocollant. **Perte ou détérioration** de ceux-ci mais aussi des livres de bibliothèque sera à la charge des familles.

Vêtements

Par respect pour soi, pour ses camarades et pour les adultes de l'école, **une tenue correcte** est demandée ainsi que des chaussures qui tiennent au pied. Tout enseignant peut être amené à signaler une tenue inappropriée comme un vêtement trop court (short, jupe ou robe) ou un haut dénudé.

Les cheveux longs sont attachés.

Pas de vernis à ongle, de bijoux ou de stick à lèvres coloré.

Tous les vêtements (manteau, gants, cache-cou, pullover, bonnet…) sont à marquer. Ceux qui ne sont pas récupérés sont donnés à une association.

Les CP, CE1, CE2 et CM1 portent **une blouse boutonnée au nom de l'enfant.**

Comportement :

Les règles de vie de l'école qui reposent sur la **courtoisie, l'honnêteté, le respect de chacun dans sa personne et dans son travail** sont à mettre en œuvre en toute circonstance pour permettre une vie ensemble harmonieuse et la sécurité de tous.

Dans l'école, il est impératif que **les déplacements se fassent en silence** pour se préparer à entrer en classe et pour respecter les autres classes.

Les toilettes sont des lieux d'intimité. On y va seul. On ne dérange pas l'enfant qui s'y trouve.

Tout écart tant en classe qu'à la récréation, à la cantine où à l'étude est repris par l'adulte par un avertissement oral puis si besoin écrit (écolien).

Franchissement d'une « ligne rouge » :

« Une ligne rouge », qu'est-ce ?

- Manquer de **respect** envers un adulte, quel que soit son rôle dans l'école ou envers un camarade qui peut prendre la forme d'insultes, de moqueries persistantes, de gestes violents, grossiers voire obscènes.

L'équipe éducative met en place sur l'année **un protocole autour de l'intimidation (Méthode de la Préoccupation Partagée)** pour informer, prévenir et traiter toute situation qui se rapprocherait d'une relation d'emprise.

- **Dégrader** volontairement du matériel commun ou appartenant à autrui.
- Refuser d'**obéir** à un adulte, membre de l'équipe éducative.
- Se montrer **malhonnête** dans son travail ou dans des jeux (copie, triche, vol...).
- Mettre en **danger** un camarade par ses gestes (bousculade, croche-pied…).
- Ne pas se mettre au **travail** de manière répétée.
- **Bavarder** de manière intempestive.

Si une « ligne rouge » est franchie, elle doit être sanctionnée pour aider l'enfant à se situer, à prendre en compte la règle, à se confronter aux limites et, à travers elles, prendre sa juste place dans la vie en société.

Cette sanction peut prendre différentes formes en fonction de l'âge de l'enfant, de sa situation, et de la répétition de l'acte :

- Isolement dans la classe
- Exclusion temporaire dans une autre classe
- R**endez-vous avec le chef d'établissement** qui en garde une trace écrite, donne ou non un avertissement formel et reçoit la famille
- Retenue à l'école le mercredi matin
- Exclusion temporaire de l'école après décision du conseil des maîtres
- Exclusion définitive car rupture du contrat. En cas de manquements continus aux règles de l'école, et après plusieurs avertissements prononcés, une **commission éducative**[1] se réunira pour prendre la décision quant au renvoi ou non de l'élève au nom de la rupture du contrat passé entre les parents et l'école.

LA COMMUNICATION Famille / Ecole

La communication et la collaboration école/famille sont des éléments essentiels pour une scolarité **« en bonne intelligence ».**

- En début d'année scolaire, vous êtes invités à une **réunion générale** avec l'enseignant de votre enfant.
- Des rendez-vous avec l'enseignant et/ou la directrice (directionsaintemarie@es-be.fr) peuvent être pris à votre demande ou à celle de l'enseignant sur l'agenda-écolien. Nous vous invitons à rencontrer l'enseignant de votre enfant au moins une fois sur l'année.
- Si un compte WhatsApp de classe est créé, celui-ci ne doit pas être le lieu des devoirs (oubliés / mal notés). Ce groupe est soumis aux mêmes règles et

[1] Composition de la commission : la directrice, un enseignant de l'école désigné par ses pairs, l'enseignant(e) de la classe concernée, un représentant de l'APEL de l'école.

devoirs institutionnels que tout compte public, dans la mesure où cela implique l'école.

- **L'agenda-écolien est à consulter chaque soir.**

LES APC : ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Elles sont proposées par l'enseignant, 2 fois une demi-heure, le midi :

- Aux élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage, sur une période (en accord avec les parents) ou à des élèves qui participent à un projet de l'école.
- De manière ponctuelle pour donner « un coup de pouce ».
- Pour participer à un projet d'école.

LES EVALUATIONS

Les travaux des élèves ainsi que les évaluations sont remis régulièrement aux parents pour **signature.** L'intérêt que la famille porte au travail quotidien de son enfant est un gage certain de motivation, si ce n'est de réussite scolaire.

Les livrets sont donnés chaque fin de trimestre. **Merci d'en faire aussitôt une copie avant de les rendre signés à l'enseignant.** Pour recevoir les carnets par courrier, nous vous remercions de nous l'indiquer clairement en début d'année.

LA CANTINE – L'ETUDE

L'inscription est annuelle avec la possibilité de choisir les jours (ex : tous les mardis, jeudis) et de modifier les jours avant la fin du trimestre, pour le suivant. **Tout trimestre commencé est dû**.
Des déjeuners /études ponctuels sont possibles en achetant directement ces services sur ecoledirecte.

Nous respectons les restrictions alimentaires médicales mentionnées dans le PAI (Projet d'accueil individualisé) de l'enfant.

Attention : il n'y a pas d'étude les veilles de vacances.

L'étude est un lieu de travail, la cantine est un lieu collectif pour prendre son repas. Tous deux sont des services proposés aux familles qui respectent des règles (voir règlements ci-après)

SANTE

L'école ne peut administrer un médicament. En cas de traitement spécifique, un PAI (Projet d'accueil individualisé) est alors obligatoire, à retirer au secrétariat.
Ne jamais laisser de médicaments dans le cartable.

En cas de « bobos » l'école donne les premiers soins et prévient les parents si nécessaire.

Si accident, les pompiers (18) sont aussitôt appelés et les enfants emmenés par leurs soins à l'hôpital. Vous êtes immédiatement prévenus.
Pour tout accident scolaire, une déclaration est envoyée à l'assureur de l'école.

L'ASSURANCE SCOLAIRE

Un contrat d'assurance Groupe est souscrit auprès de la Mutuelle Saint-Christophe et couvre tous les élèves sur toute l'année y compris vacances scolaires.

LA CULTURE CHRETIENNE

Nous accueillons des enfants de toute religion ou sans religion.

En inscrivant leur enfant dans notre école catholique, les familles s'engagent

- à accepter le temps de culture chrétienne pour tous, sur le temps scolaire.
- à accepter la participation de leur enfant aux célébrations.

En tout début d'année scolaire, les familles qui le souhaitent se rapprocheront de la Paroisse Sainte Marie des Batignolles pour inscrire leur enfant au catéchisme (du CE1 au CM2).

En CP, l'éveil à la Foi est proposé à tous les enfants à l'école.

Le père, Mr……...

La mère, Mme…… ont/a pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte(nt).

Date :

Signature des parents : Signature de l'élève :

Règlement de la cantine

Afin que le temps de cantine soit **une pause la plus plaisante possible pour tous**, quelques règles sont à respecter :

- Se laver les mains avant de passer à table.
- Se mettre en rang **calmement** selon les instructions du surveillant.
- S'installer dans le calme à table.
- Se montrer **poli et respectueux avec le personnel de cantine** : « s'il vous plaît, merci… »
- S'assoir correctement.
- Manger proprement avec ses couverts.
- Ne pas jouer avec la nourriture ou l'eau.
- Parler avec ses proches sans crier.
- Goûter de tout ; si on n'aime pas, demander une petite quantité.
- Finir son assiette.

Un enfant qui perturbe la cantine de manière régulière et ce, malgré deux avertissements écrits, en sera exclu temporairement.

Signature des parents	Signature de l'élève

Règlement de l'étude

L'étude surveillée a pour objectif l'accueil et l'encadrement des élèves afin de leur permettre d'effectuer le travail personnel dans le calme et de façon autonome.

Après un temps de goûter, l'étude effective a lieu entre 16h45 et 17h45.

Afin que ce temps soit propice à tous quelques règles sont à respecter :

- Passer aux toilettes pendant le temps de goûter et se laver les mains.
- Se mettre en rang calmement selon les instructions.
- S'installer dans le calme à une table attribuée.
- S'asseoir correctement.
- Avoir toutes ses affaires pour bien travailler.
- Se mettre au travail rapidement sans discuter.
- Se montrer poli et patient si on a besoin d'aide.
- Laisser sa place propre : table, papiers ramassés, crayons rangés.
- Ne pas fouiller dans les cases.

Un enfant qui perturbe l'étude de manière régulière et ce, malgré deux avertissements écrits, en sera exclu temporairement.

Signature des parents	Signature de l'élève